



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, que :

Le rôle de perception des taxes d'eau et d'assainissement des eaux, confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 148 adopté le 14 janvier 2025, a été déposé au bureau de la mairie situé au 115, rue Saint-Etienne, Saint-Damase, ce 18 décembre 2025.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18^e jour du mois de décembre 2025.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière